

# AVIS PUBLIC



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RCA 40-23 Premier projet de règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou et des arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard et Montréal-Nord, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement d'Anjou :

Que le conseil d'arrondissement tiendra, suite à l'adoption à sa séance du 6 juin 2017, d'un premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-23, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », **une assemblée publique de consultation le mardi 4 juillet 2017 à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine**, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ. c. A-19.1).

L'objet de ce règlement vise à autoriser l'installation d'abris destinés à l'entreposage de produits horticoles accessoires à un commerce de moyenne et grande surface et de fixer les conditions relatives à leur installation et utilisation.

Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 27 juin 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
Louise Goudreault